



L'an **DEUX MILLE DIX le 29 JANVIER** à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, maire**.

Nombre de Conseillers :

**en exercice : ..... 13**  
**présents : ..... 13**  
**votants : ..... 13**

**PRÉSENTS** : G. RINFRAY – P. THOMAS - O. BRULE - JM LE MONTREER - Y. PAUMELLE - M. VILLALARD - F PRUNIS - C. ALLAIN.  
– G. DESCHAMPS - D. SAFFRAY- T. SAULNIER – B. MAIRY et B. PLARD

Date de convocation :

Le 22/01/2010

*Mr François PRUNIS a été élu secrétaire de séance.*

---

**DÉLIBÉRATION : RÉHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES – MISE EN SÉPARATIF 2<sup>ème</sup> tranche : approbation du projet et lancement de la consultation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 31 octobre 2008 d'engager un programme pluriannuel de travaux de mise en séparatif du réseau unitaire existant et présente le programme pour la 2<sup>ème</sup> tranche : Rue des Fontaines (tronçon n°3) – Lotissement des Landes de la Pierre Blanche (tronçon n°5). Ces travaux sont rendus nécessaires par la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le projet a été élaboré par la société 2LM située « 18 Rue du Pâtis » à la Haye Fouassière (44490), maître d'œuvre.

Après présentation du projet, Mr le Maire présente le dossier de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide** d'engager l'opération et de retenir pour cette deuxième tranche de travaux :
  - Tronçon 3 Rue des Fontaines
  - Tronçon 5 Lotissement des Landes
- **accepte le projet et le D.C.E.** établis par le cabinet 2LM de la Haye-Fouassière
- **mandate** Mr le Maire pour solliciter les subventions auprès des organismes financeurs
- **mandate** Mr le Maire pour lancer la procédure d'appel d'offres.

**DÉLIBÉRATION : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

**Présentation de l'Avant Projet Sommaire (APS) en vue de l'inscription de cette opération au programme D.G.E. des communes pour 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cabinet Labesse et Bellé, architectes à Rennes, a été mandaté pour assuré la maîtrise d'œuvre de la construction du restaurant scolaire.

Il présente à l'assemblée l'Avant Projet Sommaire comprenant une estimation financière, un échéancier prévisionnel des travaux, un descriptif sommaire et un cahier de plans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **s'engage** à réaliser l'opération telle que présentée pour la construction d'un restaurant scolaire et l'estimation prévisionnelle des travaux correspondante s'élevant à 525000€ HT,
- **mandate** Mr le Maire pour solliciter les subventions auprès des organismes financeurs et en particulier auprès de la Préfecture pour **la Dotation Globale d'Équipement** des communes « cantines scolaires »,
- **adopte** le plan de financement prévisionnel qui s'établi, en phase A.P.S. de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES
travaux estimés : 525000 € HT	D.G.E. au titre des bâtiments scolaires : 35%
Honoraires architecte : 50000 € HT	(plafond de dépenses : 400 000 € HT) soit 140 000 €
Bureau de contrôle technique : 3000 € HT	
Mission S.P.S. : 3000 € HT	Emprunt : 343000 €
Etude de sols : 2000 € HT	Autofinancement : 100 000 €
<b>TOTAL = 583000 € HT</b>	<b>TOTAL = 583000 € HT</b>

- **s'engage à inscrire** les crédits nécessaires pour ce projet au budget primitif 2010, opération 11 « groupe scolaire » et les crédits complémentaires sur celui de 2011,
- **s'engage à recourir à l'emprunt** pour financer cette opération, déduction faite des subventions à recevoir.

### **DÉLIBÉRATION : EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT E.U. et E.P. RUE DES LANDES VERS LE BOIS DE LA SAUDRAIS : consultation pour la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la délocalisation de la Maison des Enfants au Pays, il y aurait lieu d'engager un programme d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, environ 250 ml de canalisation et 13 branchements, de la Rue des Landes vers le Bois de la Saudrais et pour se faire de désigner un bureau d'études chargé de la Maîtrise d'œuvre des travaux.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal,

- **donne son accord** sur ce projet d'extension,
- **mandate** le Maire pour procéder à un appel à candidature pour la désignation d'un maître d'œuvre,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération sur le budget primitif 2010 du service d'assainissement.

### **DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN ÉLU REFERENT « SERVICE A LA POPULATION » AU SEIN DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Sieller, Président des Pays des Vallons de Vilaine sollicite l'assemblée pour nommer au sein de ses membres un élu référent au service à la population. Son rôle est de participer aux travaux collectifs (forum) sur le Projet des services, promouvoir l'enquête auprès des habitants, relayer le débat sur le projet de services au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **Désigne** Mme Géraldine DESCHAMPS, « 11 rue des Vignes » 35320 Poligné, comme élue référente au Service à la population.

### **DÉLIBÉRATION : MODIFICATION A APPORTER SUR LE CLASSEMENT DU DOMAINE FORESTIER (N° 665 au lieu de 664)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la séance du 30 octobre 2010, les parcelles cadastrées A664 et A1148 seraient gérées sous le contrôle de l'Office National des Forêts. Une erreur s'est produite sur le numéro de parcelle A664, il s'agit de classer la parcelle A665 et non la A664.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** d'appliquer le régime forestier à cette parcelle.

### **DÉLIBÉRATION : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT AU BENEFICE DES COMMUNES (ATESAT)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de se prononcer sur la reconduction de la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et l'Aménagement du Territoire réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et arrivant à échéance le 31.12.2009. Monsieur le Maire précise que la commune de Poligné est éligible à l'ATESAT et qu'elle peut bénéficier de cette prestation en 2010. La poursuite de cette mission nécessite la signature d'une nouvelle convention applicable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et reconductible tacitement en 2011 et 2012, dans la mesure où la commune reste éligible.

**Vu** la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier (TITRE Ier, Article 1<sup>er</sup>, III)

**Vu** le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2009 fixant la liste des communes et de leurs groupements éligibles à l'ATESAT au titre de l'année 2010

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,

- **demande** à bénéficier de l'ATESAT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- **approuve** le projet de convention applicable pour 2010 et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction, dans la mesure où la commune reste éligible,
- **autorise** le Maire à signer la convention au nom de la commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application,
- **mandate** le Maire pour négocier, en cas de besoin, les termes de cette convention pour la faire évoluer ultérieurement par avenant.

## **DÉLIBÉRATION : CONTRAT DE MAINTENANCE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le contrat de maintenance pour le standard téléphonique du secrétariat de mairie est arrivé à échéance et qu'il conviendrait de se prononcer sur son renouvellement.

Il informe qu'il a demandé des devis comparatifs :

	ACHAT		LOCATION sur 60 mois avec maintenance
	Matériel	Maintenance annuelle	
<b>ORANGE</b>	2892€HT	229€HT	88.26€ HT
<b>TELEPHONIE DE L'OUEST</b>	2130€HT	190€HT (offert la 1 <sup>ère</sup> année)	

Après échange et discussion, le Conseil Municipal,

- **choisit d'acheter** le nouveau matériel standard téléphonique plutôt que de le louer,
- **retient** la proposition de l'entreprise Orange Business Services « agence Entreprises 12H Patis Tatelin CS 50855 35708 RENNES CEDEX 7 » pour un montant de 3458.83 € TTC SANS LA MAINTENANCE ANNUELLE,
- **mandate** Mr le Maire pour signer le contrat et tout document relatif à cette affaire,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget primitif 2010 de la commune.

## **DÉLIBÉRATION : MISE A JOUR DES ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de mettre à jour les archives communales dont le classement initial date de 2004. Il fait part de la visite en décembre 2009 de Mme SACHET de la Direction Départementale des services d'archives, au cours de laquelle elle a évalué le métrage linéaire des archives à classer, évaluation qui s'établit de la façon suivante :

- 4 jours de classement seront nécessaires pour la commune (2 pour le Syndicat du Tertre Gris) ;
- 750 € fournitures et charges sociales de l'archiviste vacataire recruté par la commune comprises ;
- Intervention programmée à partir de septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** de faire réaliser les travaux de classement des archives communales,
- **Mandate** Mr le Maire pour prendre et signer l'arrêté municipal de recrutement de l'archiviste proposé par la Direction des Services d'Archives,
- **S'engage** à inscrire les dépenses nécessaires sur le budget primitif 2010 de la commune,
- **Accepte** de se faire rembourser la part du Syndicat intercommunal du Tertre Gris au prorata effectué en fonction du nombre de jour passé au tri soit 250€.

### **DÉLIBÉRATION : INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN CAMION PIZZA SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu le 19 janvier 2010 de Monsieur Franck LE LANN domicilié à la Guérinais – 35390 St Anne sur Vilaine par lequel il demande la possibilité d'installer un camion pizza un jour par semaine dans la Commune à compter de mars 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **donne son accord** à cette demande.

### **DÉLIBÉRATION : ADOPTION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation du projet de règlement de la salle des fêtes évoquée dans la séance du 18 décembre 2009 et fait par que les modifications ont été apportées.

Il rappelle également les tarifs de locations fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans sa séance du 10 juillet 2009 (délibération n° 50) et fait part qu'il y aurait lieu d'ajouter un tarif pour la location de la petite salle le week-end.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'encaisser 30 % de la location à la réservation sous forme d'arrhes (non restitués en cas d'annulation ». Le solde sera payé par le demandeur à la remise des clés selon le tarif fixé à la date de location.
- **Encaissera** la somme de 60 € lorsque le ménage ne sera pas fait correctement.
- **Rappelle** les tarifs fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et fixe les montants de la petite salle pour les locations de week-ends.

	<b>HABITANTS DE POLIGNE</b>	<b>HABITANTS HORS COMMUNE</b>	<b>ASSOCIATIONS DU PAYS</b>
SOIREE GRANDE SALLE	160 €	250 €	30 €
SOIREE PETITE SALLE	120 €	150 €	30 €
WEEK-END GRANDE SALLE	250 €	350 €	
WEEK-END PETITE SALLE	200 €	250 €	
VIN D'HONNEUR	GRATUIT	50 €	30 €

### **DÉLIBÉRATION : RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL AU SERVICE TECHNIQUE**

*Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.*

Monsieur le Maire informe du départ d'un employé communal des services techniques et qu'il conviendrait de pourvoir à son remplacement sur le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Accepte** le recrutement au poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe – missions principales : voirie, réseaux,... à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 ;
- ✓ **Mandate** Monsieur le Maire pour faire la déclaration de vacance et la publicité du poste ;
- ✓ **Mandate** Monsieur le Maire pour organiser le recrutement.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- *INFORMATION SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT*

Mr le Maire informe l'assemblée qu'au dernier conseil municipal du 18 décembre 2009, celle-ci avait modifié le budget d'assainissement 2009. Il informe qu'à la suite d'un appel du Receveur Municipal, les travaux de réseaux doivent être prévus à l'article 2315 au lieu de 2313, il a donc ajouté à cette modification, à savoir :

- Article 2313 opération 10 construction....réhabilitation réseaux -90000€
- Article 2315 opération10 installation générale....réhabilitation réseaux +90000€

- *CABLAGE INFORMATIQUE SUPPLEMENTAIRE POUR L'ECOLE PUBLIQUE*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'acheter des câbles supplémentaires pour le réseau informatique de l'école primaire « les Asphodèles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte** d'acheter les fournitures informatiques auprès de l'entreprise « MICRO-C » 5-7 Rue Turquety 35000 Rennes pour un montant de 178 € TTC, **précise** que la dépense sera imputée à l'article 60632 du budget primitif 2010 de la commune.

- *REPLACEMENT UNITE CENTRALE DU POSTE INFORMATIQUE ACCUEIL DE LA MAIRIE*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de remplacer l'unité centrale de l'ordinateur du poste accueil de la mairie. Selon les premières estimations de Somaintel informatique, société chargée de la maintenance informatique de la mairie, ce remplacement s'élèverait à 1370€ HT. Le Conseil Municipal décide d'étudier ce point à l'occasion d'une prochaine séance.

- *PLANNING DE PREVISION DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL POUR 2010*

L'assemblée fixe les dates estimatives des prochaines séances de conseil municipal pour l'année à venir.

Guy RINFRAY		Pierre THOMAS		Thierry SAULNIER	
Bruno MAIRY		Yannick PAUMELLE		Jean-Michel LE MONTEER	
Bruno PLARD		Olivier BRULE		Denis SAFFRAY	
Géraldine DESCHAMPS		Catherine ALLAIN			
François		Maryse			

<b>PRUNIS</b>		<b>VILLALARD</b>			
---------------	--	------------------	--	--	--